

COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS DU CAMBRESIS

L'an deux mille vingt-quatre, le deux juillet à dix-sept heures, le comité syndical du Syndicat Mixte du PETR du Pays du Cambrésis s'est réuni, à l'espace Cambrésis à Cambrai sur convocation qui lui a été adressée le vingt-six juin deux mille vingt-quatre, en application de l'article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la Présidence de Monsieur Sylvain TRANOY. (Délibérations avec condition de quorum)

MEMBRES PRESENTS : 45 membres sont présents avec voix délibérative (34 Titulaires et 11 suppléants)

Le quorum étant atteint, la séance peut donc commencer.

Communauté d'agglomération de Cambrai (30 votants – 21 titulaires – 9 suppléants ayant obtenu procuration)

- | | | |
|----------------------------------|------------------------|----------------------------------|
| 1. Gérard ALLART | 12. Pascal MOMPACH | 22. Claire BURLET (S) |
| 2. Yvette BLANCHARD | 13. Karine MORELLE, | 23. Marie-Danielle CHEVALIER (S) |
| 3. Thierry BOUTEMAN | 14. Francis NOBLECOURT | 24. Bernard DEBUT(S) |
| 4. Pascale BRUNIAUX | 15. Daniel POTEAU | 25. Geneviève GAUTHIER (S) |
| 5. M-Bernadette BUISSET-LAVALARD | 16. Michel PRETTRE | 26. Bernadette GODET(S) |
| 6. Jean-Marie DEVILLERS | 17. Slimane RAHEM | 27. Martine LABALETTE(S) |
| 7. Eddy DHERBECOURT | 18. Maryvone RINGEVAL | 28. Danielle PREVOST(S) |
| 8. Gilbert DRAIN | 19. Laurence SAYDON | 29. Marie-Claude URBAIN(S) |
| 9. Pascal DUEZ | 20. Gérard SETAN | 30. Thérèse WAGNIES(S) |
| 10. Olivier GOBERT | 21. Sylvain TRANOY | |
| 11. Philippe LOYEZ | | |

Communauté d'agglomération du Caudrésis – Catésis (11 votants – 10 titulaires – 1 suppléante ayant obtenu procuration) :

- | | |
|-------------------------|---------------------------|
| 1. Didier CATTOEN | 7. Joseph MODARELLI |
| 2. Marie-Josée DEPREZ | 8. Gilles PELLETIER |
| 3. Bernadette DUBUIS | 9. Jeremy RICHARD |
| 4. André-Marie FORRIERE | 10. Liliane RICHOMME |
| 5. Yannick HERBET | 11. Virginie DELSARTE (S) |
| 6. Julien LEONARD | |

Communauté de Communes du Pays Solesmois (4 votants – 3 titulaires– 1 suppléant ayant obtenu procuration) :

1. Didier ESCARTIN,
2. Georges FLAMENGT
3. Jean-Marc LEMEITER
4. Xavier DUPONT (S)

Membres excusés (T) :

Guy COUELLE, Olivier DELSAUX, Jacques DENOYELLE, M-Thérèse DOIGNEAUX, Nathalie DROBINOHA, Christian DUMONT, Benoît DHORDAIN, Jean-Pierre DHORME, Jean FICHAUX, Dominique GAILLARD, Jean-Claude GUINET, Bernard HUREZ, Jeanine HOSSELET, Bruno IVANEC, Billy JOURNET, Marc LANGLAIS, Bruno LEFEBVRE, Romain MANESSE, Yves MARECAILLE, Stéphane MAURICE, Nicolas SIEGLER.

Fabrice BACCOUT, Alexandre BASQUIN, Etienne BASQUIN, Patrice BONIFACE, Frédéric BRICOUT, Mathieu DAVOINE, Maurice DEFAUX, Pierre-Henri DUDANT, Daniel FORRIERES, Jean-Claude GERARD, Sylvain HALLE, Ludovic HAVART, Michel HENNEQUART, Stéphane JUMEAUX, Bertrand LEFEBVRE, Monique LESNE, Jean-Felix MACAREZ, Jérôme MELI, Véronique GODELIEZ NICAISE, Bernard PLET, Jacques OLIVIER. Patrice QUEVREUX, Henri QUONIOU, Laurence RIBES, Paul SOUPLY

Christophe BISIAUX, Jean-Marc BOUCLY, Michel DHANEUS, Paul SAGNIEZ, Roland SALENGRO

Secrétaire de séance :

Didier ESCARTIN

Sylvain TRANOY remercie l'ensemble des participants et annonce que le quorum est atteint, la séance peut donc commencer.

L'ordre du jour est le suivant :

1- Approbation du dernier compte rendu du comité syndical

2- Information sur les délibérations prises dans le cadre des délégations de pouvoirs au bureau

- Ressources Humaines :
 - Recours au contrat d'apprentissage
 - Création d'un poste d'assistant(e) de programmation

3- Délibérations :

- Urbanisme :
 - Débat sur le second bilan (analyse des résultats d'application) du SCoT et Validation de la poursuite de la révision du SCoT, prescrite le 11 juillet 2018
- Environnement/Climat/Energie (ECE) :
 - Convention Plantons le Décor 2024-2027

4- Questions diverses

1. Approbation du dernier compte rendu du dernier comité syndical

Suite à l'envoi par courrier du compte-rendu du dernier comité syndical, et conformément à l'article 29 du règlement intérieur, **il vous est proposé de bien vouloir approuver le compte rendu du comité syndical du 09 avril 2024.**

L'assemblée ne présente aucune remarque au compte-rendu.

ADOpte A L'UNANIMITE

3. Délibérations

Urbanisme :

- Débat sur le second bilan (analyse des résultats d'application) du SCoT et validation de la poursuite de la révision du SCoT, prescrite le 11 juillet 2018

Présentation générale :

Monsieur Tranoy explique que lors de ce Comité Syndical doit avoir lieu un débat sur le second Bilan (analyse des résultats d'application) du SCoT puis au vu de cette analyse, le Comité Syndical doit délibérer sur la révision ou le maintien en vigueur du schéma.



Le nouveau bilan, peut sembler être une formalité étant donné que la révision du SCoT est en cours, mais constitue en réalité une opportunité pour :

- Alimenter la révision : une mise à jour des éléments de diagnostic,
- Mieux cerner les enjeux actuels du territoire et défendre ses intérêts face au contexte législatif mouvant : ZAN, SRADDET...

- Faire le point sur les éventuels besoins en outils/ingénierie pour compléter la connaissance du territoire.

1/ Conséquences d'une absence de Bilan

A défaut d'une délibération sur l'évolution du SCoT au vu du second Bilan, le schéma deviendrait caduc et le territoire serait concerné par le principe d'urbanisation limitée.

Ce principe d'urbanisation limitée contraint fortement le développement des communes et intercommunalités concernées. Il est défini par les articles L142-4 et L142-5 du code de l'urbanisme qui interdisent toute nouvelle ouverture à l'urbanisation sauf dans le cas où une dérogation est accordée par l'autorité administrative compétente de l'Etat. Cette dérogation est également soumise pour avis à la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers ainsi qu'à la structure en charge du SCoT.

Cette dérogation ne peut être accordée que si l'urbanisation envisagée ne nuit pas à la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers ou à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques, ne conduit pas à une consommation excessive de l'espace, ne génère pas d'impact excessif sur les flux de déplacements et ne nuit pas à une répartition équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services.

2/ Rappel (extrait de la délibération de révision du SCoT du 11 juillet 2018)

Prescription de la révision complète du SCoT :

Les élus du Pays du Cambrésis ont approuvé le Schéma de Cohérence Territoriale du Cambrésis le 23 novembre 2012. Ce schéma constitue un projet politique partagé et cohérent à l'échelle de l'arrondissement. Il organise et oriente le développement du territoire dans le respect des objectifs du développement durable. Sur la base de ses orientations, la mise en œuvre du SCoT a permis de conforter la cohérence de l'aménagement du Cambrésis.

Conformément à l'article L143-28 du code de l'urbanisme, six ans au plus après la dernière délibération d'approbation ou portant révision complète du SCoT, le schéma doit faire l'objet d'une analyse des résultats d'application de ses orientations.

La première analyse des résultats d'application du SCoT dite « Bilan du SCoT », réalisée pour la période 2012 à 2018, a fait apparaître les enjeux :

- D'étendre les orientations du schéma à l'ensemble de son périmètre afin de tenir compte des six nouvelles communes ayant intégré le Pays du Cambrésis en janvier 2013,
- De tenir compte des nouvelles réalités du territoire avec l'avancée du Canal Seine Nord Europe et de la reconversion de la BA 103, du bouleversement démographique rencontré récemment, de l'évolution du contexte économique et logistique ainsi que du nouveau cadre régional des Hauts-de-France,
- De définir les orientations et objectifs au-delà de l'horizon 2020 et d'alimenter le contenu du SCoT grâce aux études et projets portés par le Pays dont notamment le Plan Climat Air Energie Territorial.

Au vu du débat sur la première analyse des résultats d'application du SCoT et pour tenir compte de ces enjeux, les élus ont prescrit le 11 juillet 2018, la révision complète du SCoT. En effet, la procédure de révision du SCoT est nécessaire dès que sont envisagés des changements portant sur les orientations définies par le projet d'aménagement et de développement durables ou sur les objectifs chiffrés de consommation économe de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Le code de l'urbanisme précise qu'en complément de la prescription de la révision du SCoT, les objectifs poursuivis et les modalités de concertation doivent être précisés. Ainsi, en complément de la prescription de la révision du SCoT, les élus du Pays du Cambrésis ont lors du Comité Syndical du 11 juillet 2018 adopté les objectifs poursuivis suivants :

- Affirmer le dynamisme du Cambrésis dans la Région, par un confortement de l'armature urbaine et un renforcement de l'équilibre territorial entre les pôles de centralité et les communes rurales,
- Encourager l'amélioration de la mobilité dans le Cambrésis notamment en désenclavant le territoire et en favorisant une diversification des modes de mobilité,
- Répondre aux besoins de logements en tenant compte des enjeux du parcours résidentiel et de la mixité sociale,
- Lutter contre l'étalement urbain en encourageant le renouvellement urbain et la réhabilitation du parc de logements existants,
- Aborder la question de la densité de manière raisonnée,
- Favoriser le développement touristique et la valorisation du patrimoine à l'échelle du Cambrésis,
- Veiller à la préservation du cadre de vie : paysages, entrées de ville, cohérence des ensembles bâtis,
- Protéger les espaces naturels du territoire et sa ressource en eau, notamment en s'appuyant sur la mise en valeur de la Trame Verte et Bleue,
- Contribuer à la lutte contre le changement climatique et mettre en valeur les ressources naturelles du territoire,
- Faciliter la prévention des risques en s'appuyant sur les acteurs locaux,
- Conforter et réaffirmer l'ambition économique du Cambrésis tout en mesurant la consommation d'espaces agricoles et naturels,
- Favoriser le rayonnement des zones d'activités économiques du Cambrésis,
- Favoriser le développement de l'activité agricole notamment en encourageant les démarches durables et responsables,
- Conforter les polarités commerciales tout en préservant les commerces de centre-ville et de proximité.

3/ Synthèse du second Bilan

Monsieur Tranoy présente les principaux éléments du second Bilan du SCoT du Cambrésis :

Bilan du SCoT

CONTEXTE DEPUIS LE BILAN DE 2018

LEGISLATIF

LOI ELAN : MODERNISATION POSSIBLE DU FUTUR SCOT

LOI CLIMAT RESILIENCE / ZAN

DOCUMENTS DE PLANIFICATION

SRADDET

Modification en cours

SDAGE 2022-2027

SAGE de l'Escaut

SAGE de la Sensée

SAGE de la Sambre

Nouveaux SCoT voisins

Valenciennois

Douais Osartis-Marquion

Sambre-Avesnois

Arrageois Saint-Quentinois

Charte du PNR

Révision en cours

PLH CA2C

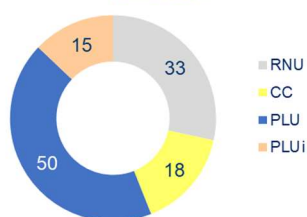
Révision en cours

PLH CAC

Bilan

DOCUMENTS D'URBANISME DU CAMBRESIS

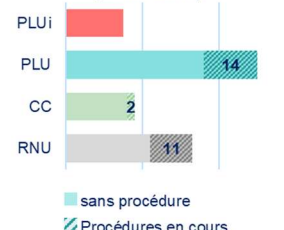
ETAT DES LIEUX DES DOCUMENTS D'URBANISME DU CAMBRESIS (février 2024)



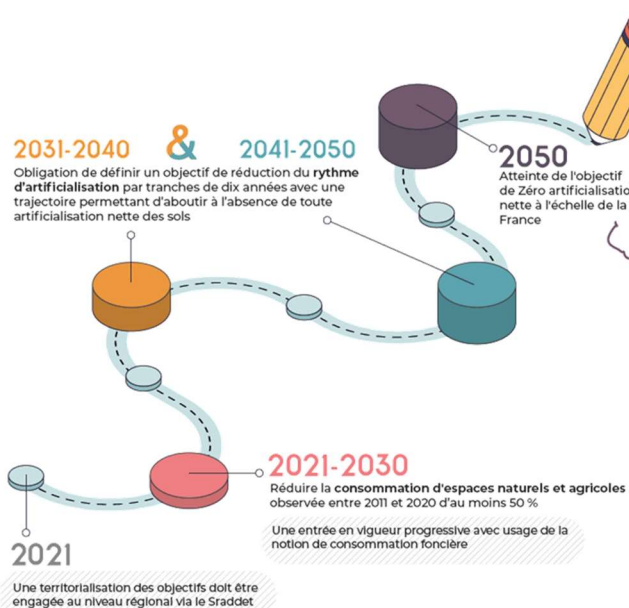
EVOLUTION DES DOCUMENTS D'URBANISME DU CAMBRESIS (entre 2012, 2018 et 2024)



PROCEDURES EN COURS (janvier 2024)

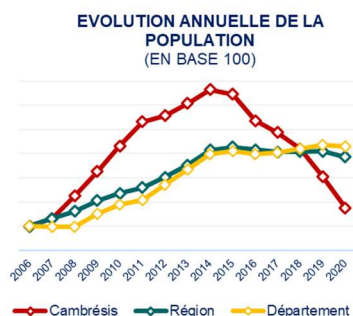


Opportunité d'intégration des objectifs de la loi Climat et Résilience

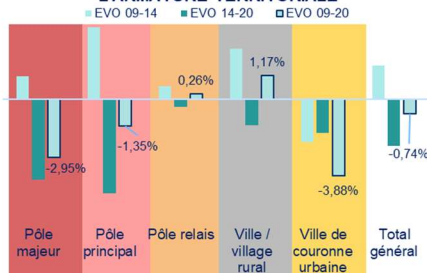


L'analyse confirme l'opportunité de la révision du SCoT déjà engagée, qui permettra d'intégrer les obligations imposées par la loi Climat et Résilience. La possibilité d'intégrer les nouveaux objectifs par le biais d'une procédure de modification simplifiée ne semble pas nécessaire à ce jour, étant donné que la révision du SCoT est déjà engagée et que son approbation est envisageable avant 2027.

Bilan du SCoT



EVOLUTION DE LA POPULATION SELON LES DIFFERENTES CATEGORIES DE L'ARMATURE TERRITORIALE



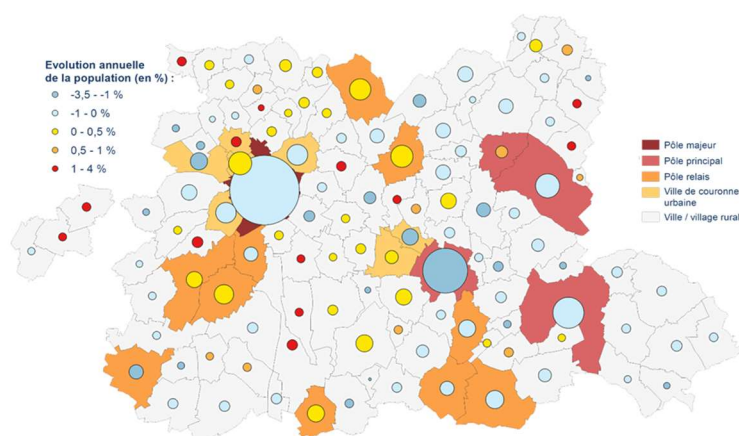
-2,4% de population entre 2014 et 2020

→ **inversement** de la tendance observée dans le 1^{er} bilan

Lié au vieillissement de la population : **solde naturel proche de 0**

Le solde migratoire reste **négligeable** et n'est plus compensé par le solde naturel

Mais solde migratoire positif sur 2019-2020



L'objectif de hausse démographique fixé dans le SCoT n'a donc finalement pas été atteint.

→ **Un regain de population** permettrait de garantir la pérennité des équipements, services et commerces, et la vitalité des centres-villes/centres-bourgs.

→ Regain démographique **cohérent avec la dynamique économique et qui tient compte d'un phénomène de périurbanisation et des grands projets** (port intérieur du Canal Seine Nord Europe, E-valley, ZAE des intercommunalités...)

Bilan du SCoT

Les chiffres présentés sont issus de la base permanente des équipements de l'Insee de 2021. Ils ne permettent pas de vérifier les effets de la crise sanitaire et de la conjoncture récente sur l'évolution des services de proximité.

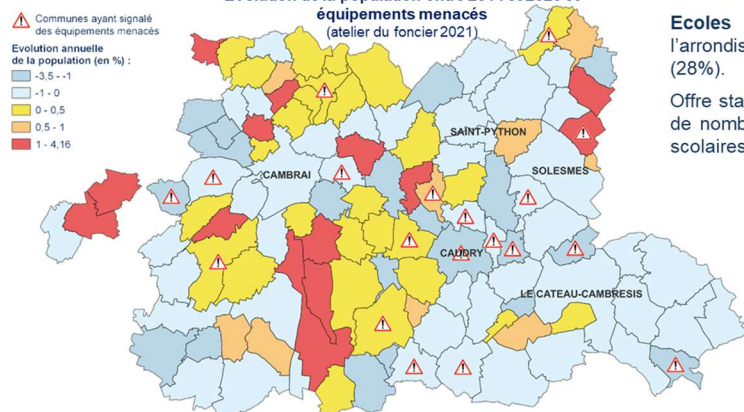
- 4658 équipements en 2021 ;
- Offre stable mais jugée insuffisante pour 37% des Maires interrogés lors des ateliers du foncier.

Manques en équipements et services exprimés lors des ateliers du foncier 2021



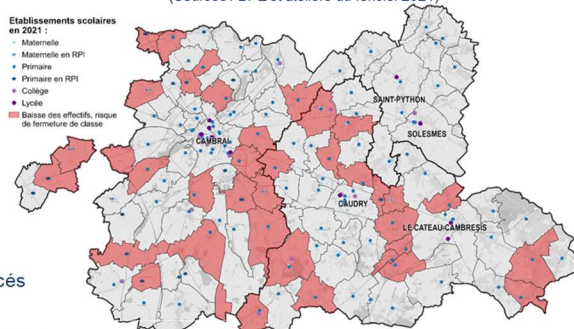
18 communes considèrent leurs équipements menacés (médecins, commerces alimentaires, crèches...).

Evolution de la population entre 2014 et 2020 et équipements menacés (atelier du foncier 2021)



EQUIPEMENTS, SERVICES, MOBILITES

Etablissements scolaires en 2021 et problèmes de baisse d'effectifs (Sources : BPE et ateliers du foncier 2021)



Ecoles : 181 établissements scolaires sur l'arrondissement. 32 communes dépourvues d'offre (28%).

Offre stable depuis le dernier bilan, mais inquiétude de nombreux Maires face à la baisse des effectifs scolaires.

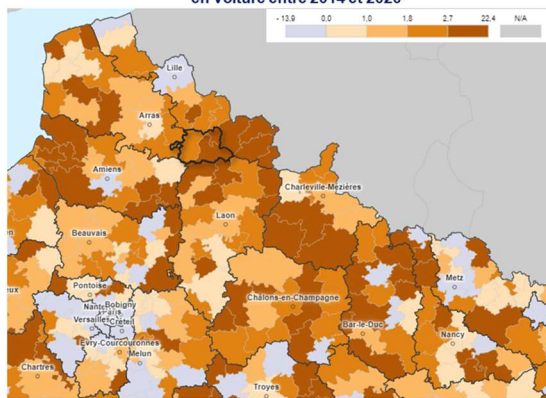
Santé : la baisse des médecins généralistes se poursuit : elle passe de 9,4 pour 10 000 habitants en 2018 à 7,3 en 2021. Délai important pour obtenir un RDV chez un spécialiste

Bilan du SCoT

Voiture :

- Une utilisation croissante de la voiture : la part modale pour les trajets domicile-travail passe de 81% en 2014 à 84% en 2020 (taux de motorisation en hausse de 1% sur cette période).
- A l'inverse, recul des deux roues et de la marche.
- 58300 flux d'actifs journaliers dont 68% en interne (70% en 2014).
- En 2020, 20% des actifs occupés du territoire résident à plus de 30 minutes de leur lieu de travail.

Evolution de la part des déplacements domicile-travail en voiture entre 2014 et 2020



EQUIPEMENTS, SERVICES, MOBILITES

Modes alternatifs :

- La fréquentation du train en hausse progressive après la crise sanitaire, en particulier pour Caudry et Le Cateau-Cambrésis.
- Baisse de fréquentation de la gare d'Iwuy liée aux travaux sur la ligne Cambrai-Valenciennes ?

Evolution en base 100 de la fréquentation annuelle des principales gares ou points d'arrêts du Cambrésis depuis 2014



Exemples de projets favorables au déploiement de la mobilité douce :

- le Schéma Directeur Vélo du Cambrésis, en complément du schéma départemental,
- 43 projets/réflexions sur la création de liaisons douces remontés par les Maires lors des ateliers du foncier.

Solutions de mobilité alternative à développement en priorité selon les élus locaux (ateliers du foncier 2021)



Bilan du SCoT

Une offre en **équipements et services** stable voire croissante à l'échelle du Cambrésis mais des disparités à prendre en compte...

+2% d'équipements recensés entre 2018 et 2021	MAIS	37% des communes estiment l'offre locale insuffisante
Nombre d'écoles stable	MAIS	33% des communes sont inquiètes face à la baisse des effectifs scolaires
Offre en établissements et services de santé stable	MAIS	-24% de médecins généralistes

Mettre en place des politiques de soutien et d'accompagnement des communes pour **maintenir le dynamisme local, favoriser le maintien des services publics**, enrayer la perte des médecins généralistes, la baisse des effectifs scolaires ou encore la fermeture du dernier commerce, qui **fragilisent leur attractivité et le confort de vie de leurs habitants**.

EQUIPEMENTS, SERVICES, MOBILITES

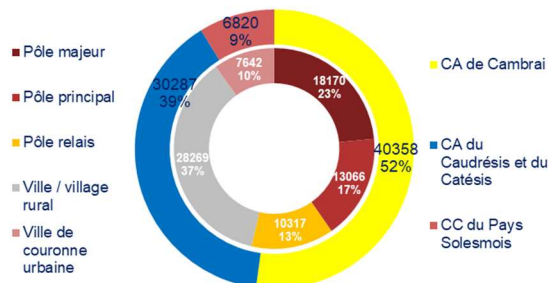
Les habitudes de mobilité ont **évolué en faveur de la voiture** mais des projets et actions en **faveur des mobilités alternatives**

Utilisation de la voiture en hausse : +3% depuis 2014	Fréquentation du train stable voire en hausse
La marche et le vélo sont en recul de 7%	Schéma directeur vélo qui prévoit 106 km d'aménagement dédiés
Allongement des distances de déplacements (29 min pour 31 km de trajet domicile-travail en moy.)	43 projets de liaisons douces recensés lors des ateliers du foncier
	13 PDES

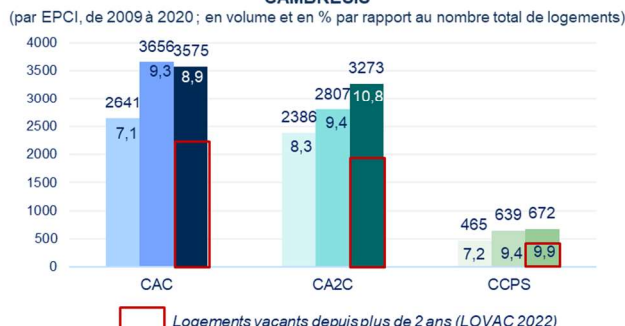
Les enjeux tirés du 1er bilan restent d'actualité : améliorer la **connaissance** des mobilités, porter une attention aux populations non motorisées, encourager le report modal de la voiture vers les **modes alternatifs**. Le second bilan permet d'ajouter l'enjeu de poursuivre le développement des **modes doux**, et de mieux cerner les **leviers d'attractivité du train**.

Bilan du SCoT

LA REPARTITION DE L'OFFRE DE LOGEMENTS (Insee 2020)



EVOLUTION DE LA VACANCE DANS LE PARC DE LOGEMENTS DU CAMBRESIS (par EPCI, de 2009 à 2020 : en volume et en % par rapport au nombre total de logements)



HABITAT, RENOUVELLEMENT URBAIN

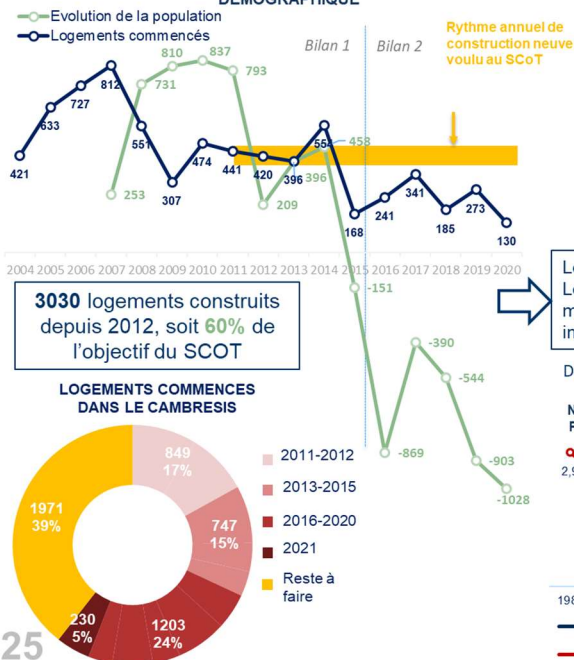
- Le nombre de logements poursuit sa hausse : 77 500 logements en 2020, soit 2% de plus qu'en 2014 et 7,5% de plus qu'en 2009.
- Taux de logements sociaux proche de 10% en 2020 : faible hausse. Le nombre de demandes pour 1 attribution augmente, passant de 1,9 en 2014 à 2,8 en 2018. De nombreux logements sociaux sont en cours de construction sur le territoire.
- Plus de la moitié des logements de grande taille (T5 et +) sont occupés par des ménages d'une ou deux personnes.
- Plus de la moitié des ménages composés d'une personne occupent un logement de 4 pièces ou plus

Focus logements vacants :

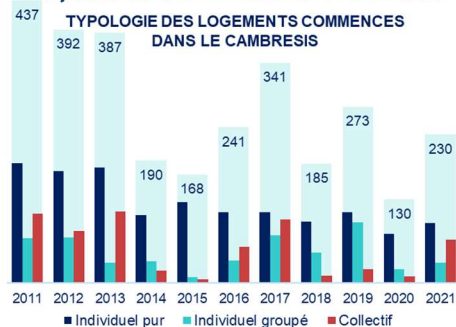
- 9,7% de vacance selon l'Insee : objectif de 6% non atteint.
- Chiffres en hausse entre 2009 et 2020 à l'échelle de l'arrondissement, mais baisse depuis 2014 sur la CAC et en stagnation sur la CCPS.
- Hausse moins prononcée que pour beaucoup d'autres territoires de la Région.
- Selon les données LOVAC 2022 : 4500 logements soit 6% du parc sont vacants depuis plus de 2 ans. Etude en cours pour affiner la connaissance des logements vacants.

Bilan du SCoT

Nouvelles constructions : EVOLUTION DE LA CONSTRUCTION AU REGARD DE L'EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE



HABITAT, RENOUVELLEMENT URBAIN



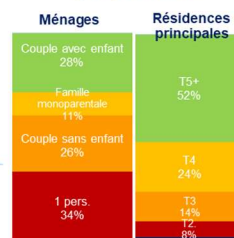
Le rythme de constructions poursuit sa baisse depuis 2018. Les causes à l'origine de cette tendance peuvent être multiples (conjoncture économique, marchés fonciers et immobiliers, crises...).

Desserrement des ménages :

NOMBRE MOYEN D'OCCUPANTS PAR RESIDENCES PRINCIPALES



Une répartition des typologies de logements qui a peu évolué :

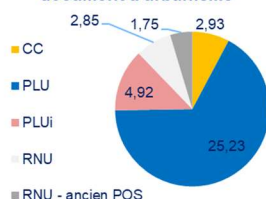


Bilan du SCoT

Consommation du compte foncier du SCoT :

- 38 ha (124 sites) d'extension du « tissu urbain existant » tel que défini dans le SCoT de 2012, pour de l'habitat, soit 2,6 m² / habitant.
- 27 ha (31 sites) d'extension pour des équipements/infrastructures.
- 67 ha consommés au total, soit 28% du compte foncier maximal prévu.

Répartition de la consommation Habitat par document d'urbanisme



Répartition de la consommation Habitat par catégorie d'armature territoriale



Densités :

- 17,3 lgt/ha en moyenne prévu dans les PLU arrêtés depuis 2021, densité plus soutenue que celle prévue dans le SCoT.
- Les nouvelles opérations d'ensemble sont généralement plus denses que ce que le SCoT prévoit.
- Mais des opérations ponctuelles encore très consommatrices d'espace, en particulier les extensions linéaires.



HABITAT, RENOUVELLEMENT URBAIN

PLU arrêtés depuis 2012 : **61%** des logements en RU contre seulement **39%** en extension.

89% des constructions depuis 2012 se sont faites à l'intérieur du tissu urbain existant (analyse du cadastre)

14 ha par an en moyenne de consommation pour de l'habitat ou des équipements entre 2005 et 2021 selon l'OCS2D

54% de consommation du compte foncier programmé dans les PLU arrêtés depuis 2018 :



Le territoire s'est montré **vertueux** (rythme de constructions, gestion économe du foncier...) en **intensifiant le renouvellement urbain** pour préserver les terres agricoles et naturelles.

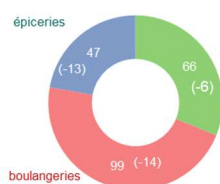
Un travail sur la **résorption de la vacance**, sur la **rénovation énergétique des logements**, sur le **rééquilibrage des typologies** au regard des nouvelles configurations des ménages et sur l'accentuation de l'offre en logements aidés est à poursuivre. Une étude est en cours pour affiner la connaissance des logements vacants.

Bilan du SCoT

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Une baisse de l'offre en commerces de proximité :

COMMERCES DE PREMIERE NECESSITE (de 2014 à 2021)



Perte de 111 commerces depuis 2014 (Insee)

27% des communes concernées par de la vacance commerciale (ateliers du foncier)

22 communes alertent sur un manque de commerce de proximité (ateliers du foncier)

De nombreuses actions en faveur du commerce de centre-ville et village : ACV, PVD, Villages d'Avenir, FISAC, ...

34 ha de terres agricoles artificialisées entre 2015 et 2021 pour du développement économique (OCS2D)

265 ha de friches remobilisées : E-Valley et parc photovoltaïque Niernies - Séranvillers-Forenville

36 ha de foncier investi dans les nouvelles zones d'activités économiques prévues par le SCoT, soit 20% du compte foncier initial :



27

Quelques chiffres clés sur le profil économique du territoire :

+3% d'actifs

+1,25% d'emplois à l'échelle de la zone d'emplois depuis 2014 (+610 emplois)

Forte progression du secteur tertiaire : **+8,4%** d'emplois entre 2014 et 2020

960 entreprises créées par an en moyenne depuis 2013

+17% de circuits-courts en 10 ans

-2500 actifs du secteur industriel depuis 2009 / **-3,8%** d'emplois

5 entreprises de plus de 180 salariés ont subi une perte conséquente d'effectifs depuis 2015

-135 exploitations agricoles depuis 2010 (**-13%**)

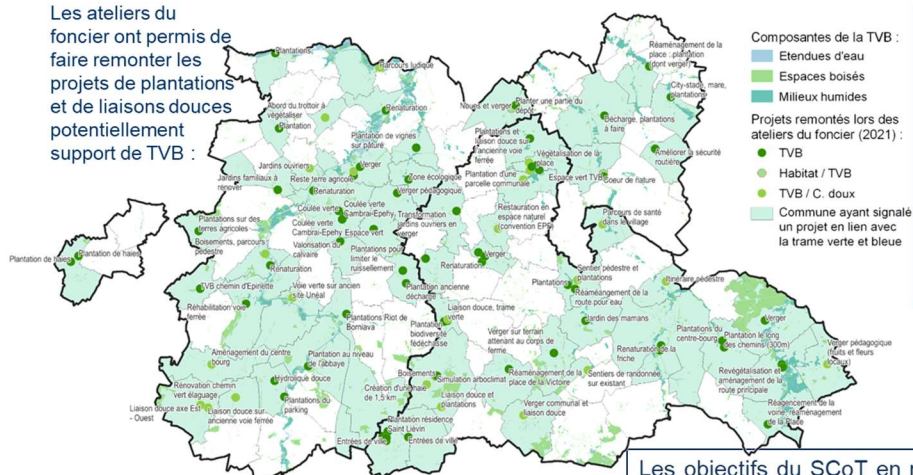
Les enjeux soulignés dans le 1er bilan, de poursuivre le développement de l'offre de **formation**, de soutenir l'**industrie**, de préserver le **commerce de proximité**, demeurent d'actualité.

Le développement économique depuis 2012 s'est fait presque exclusivement en reconversion des friches et en comblement des zones existantes. Le territoire a désormais **besoin de nouvelles disponibilités foncières** pour envisager la **pérennisation des entreprises** existantes et le **développement économique futur**, en complément de l'**optimisation et de la montée en qualité** des Zones d'Activités Economiques existantes.

Bilan du SCoT

TRAME VERTE ET BLEUE

Les ateliers du foncier ont permis de faire remonter les projets de plantations et de liaisons douces potentiellement support de TVB :



Les PLU arrêtés depuis 2012 intègrent tous :

- La protection des principaux boisements et linéaires végétalisés
- La protection des cours d'eau et fossés

Certains prévoient des OAP trame verte et bleue (obligatoires depuis la loi Climat Résilience de 2021)

60 000 arbres plantés via Plantons le Décor depuis 2010

64 km de haies plantées entre 2020 et 2023 : +5% en 3 ans

Les objectifs du SCoT en matière de protection de la trame verte et bleue ont été respectés et **retranscrits dans tous les documents d'urbanisme** arrêtés depuis 2012.

Les composantes de la trame verte et bleue sont à priori en régression et il serait nécessaire d'approfondir l'analyse pour comprendre à quoi cette régression, si elle s'avère vérifiée, est due. Les **outils de mesure et d'observation** de la trame verte et bleue mériteraient d'être compilés voire développés, pour s'assurer du bon respect et de l'efficacité des orientations du SCoT sur le long terme.

- 76 ha de trame bleue entre 2015 et 2021

- 48 ha de trame verte (OCS2D)

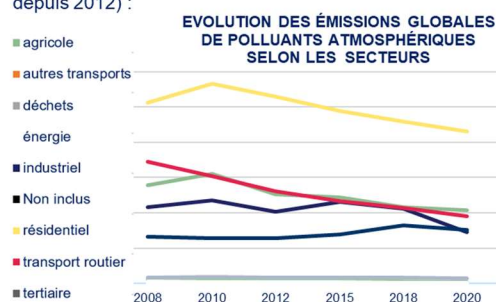


Bilan du SCoT

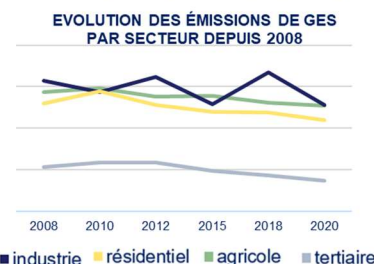
TRANSITION CLIMATIQUE ET ENERGETIQUE

Pollution atmosphérique :

- Une baisse des émissions de polluants atmosphériques pour tous les secteurs (-11% entre 2018 et 2020, -18% depuis 2012) :



- Une relative stagnation des émissions de gaz à effet de serre (-8% depuis 2012, -9,3% depuis 2018) :



Consommations et productions d'énergies :

- Hausse des consommations depuis 2008 pour les secteurs industriel et des transports routiers (source TRACE).
- Consommation en hausse de 5,4% depuis 2018 (source TRACE).
- Le Cambrésis est le troisième territoire régional le plus producteur d'énergies renouvelables, essentiellement via les filières éolienne (92,5%) et photovoltaïque (7,5%).
- Le Cambrésis est le deuxième territoire le plus producteur d'EnR dans la filière photovoltaïque.
- La production d'EnR a augmenté de 30% entre 2018 et 2023 (source TRACE).
- Le Cambrésis comprend 80% des éoliennes du Département (93 éoliennes réalisées, en cours de construction ou d'instruction).
- La densité et l'impact paysager des éoliennes sont beaucoup plus élevés dans le Cambrésis : le nombre médian d'éoliennes visibles dans un périmètre de 20 km va de 18 pour la CA2C à 24 pour la CAC (4,6 pour le Nord et 12,5 pour la Région).
- Pour l'électricité, le ratio production / consommation est de 85% (source Enedis).

La baisse des émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre est à poursuivre. **La préservation des espaces de stockage carbone demeure un enjeu prioritaire** (zones humides, espaces boisés en tête).

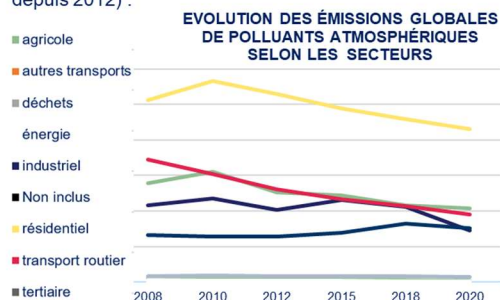
La **production d'énergies renouvelables est à amplifier**, tout en mesurant les effets sur le paysage (éolien et photovoltaïque), sur l'environnement (attention à la consommation d'espace agricole ou naturel générée) et en portant attention à l'acceptation du citoyen.

Bilan du SCoT

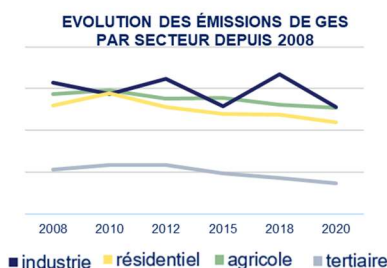
TRANSITION CLIMATIQUE ET ENERGETIQUE

Pollution atmosphérique :

- Une baisse des émissions de polluants atmosphériques pour tous les secteurs (-11% entre 2018 et 2020, -18% depuis 2012) :



- Une relative stagnation des émissions de gaz à effet de serre (-8% depuis 2012, -9,3% depuis 2018) :



Consommations et productions d'énergies :

- Hausse des consommations depuis 2008 pour les secteurs industriel et des transports routiers (source TRACE).
- Consommation en hausse de 5,4% depuis 2018 (source TRACE).
- Le Cambrésis est le troisième territoire régional le plus producteur d'énergies renouvelables, essentiellement via les filières éolienne (92,5%) et photovoltaïque (7,5%).
- Le Cambrésis est le deuxième territoire le plus producteur d'EnR dans la filière photovoltaïque.
- La production d'EnR a augmenté de 30% entre 2018 et 2023 (source TRACE).
- Le Cambrésis comprend 80% des éoliennes du Département (93 éoliennes réalisées, en cours de construction ou d'instruction).
- La densité et l'impact paysager des éoliennes sont beaucoup plus élevés dans le Cambrésis : le nombre médian d'éoliennes visibles dans un périmètre de 20 km va de 18 pour la CA2C à 24 pour la CAC (4,6 pour le Nord et 12,5 pour la Région).
- Pour l'électricité, le ratio production / consommation est de 85% (source Enedis).

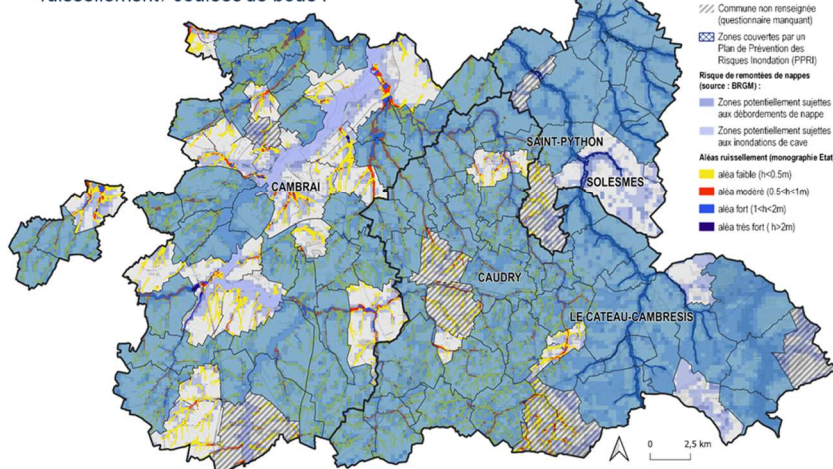
La baisse des émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre est à poursuivre. **La préservation des espaces de stockage carbone demeure un enjeu prioritaire** (zones humides, espaces boisés en tête).

La production d'énergies renouvelables est à amplifier, tout en mesurant les effets sur le paysage (éolien et photovoltaïque), sur l'environnement (attention à la consommation d'espace agricole ou naturel générée) et en portant attention à l'acceptation du citoyen.

Bilan du SCoT

Risques naturels :

- 51 nouveaux arrêtés de catastrophe naturelle depuis 2013, 21 pour inondation et 30 pour mouvements de terrain/sécheresse.
- Une connaissance des risques d'effondrement de cavité reste à approfondir.
- De nouvelles cartes de l'aléa ruissellements (mise à jour des monographies de l'Etat).
- 80 communes sur 98 interrogées ont signalé un risque d'inondation, la plupart par ruissellement / coulées de boue :



PRISE EN COMPTE DES RISQUES

Risques technologiques :

- 570 sites Basias recensés et 33 sites Basol : pas d'évolution depuis 2012, mais plusieurs sites sont en train d'être reconvertis ou traités (ancienne BA 103 par exemple).
- 307 ICPE dont 2 SEVESO.
- 24,2 ha de friches remis sur le marché grâce à l'EPF depuis 1990.
- 14 conventions opérationnelles actives en 2023.

La plupart des PLU arrêtés depuis 2012 intègrent une bonne prise en compte des risques. Toutefois, la **connaissance fine des risques et de leur évolution dans un contexte de changement climatique reste à approfondir**, et le déploiement des mesures d'adaptation en termes d'aménagements et de bonnes pratiques des citoyens à encourager.

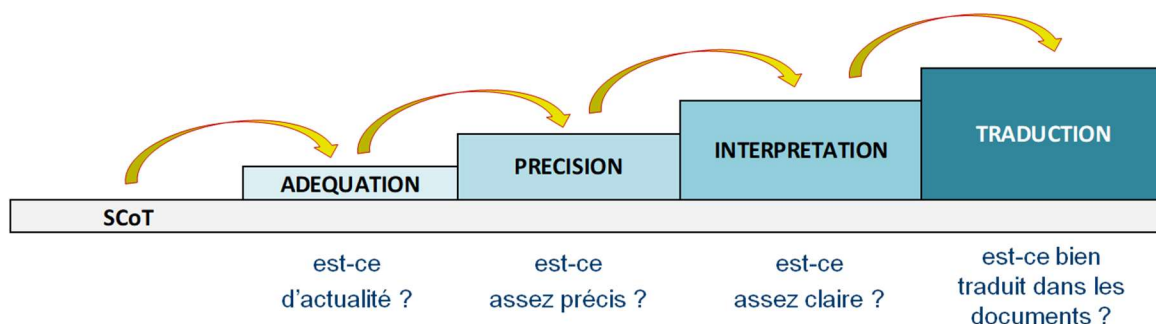
4/ Présentation de l'analyse qualitative

En complément d'une analyse des indicateurs du rapport de présentation, le Bilan comprend une analyse qualitative qui tient compte du suivi des documents d'urbanisme et de l'évolution du territoire.

La méthode retenue a été de questionner chaque orientation de la manière suivante :

- est-elle oui ou non en bonne adéquation avec les besoins du territoire, c'est-à-dire bien d'actualité ?
- a-t-elle alors oui ou non une bonne précision, c'est-à-dire est-elle assez précise ?
- rencontre-t-elle alors oui ou non une bonne interprétation par les différents acteurs, c'est-à-dire est-ce assez claire ?
- rencontre-t-elle alors oui ou non une bonne traduction, à savoir dans les documents d'urbanisme ?

PALIER D'EVALUATION DES ORIENTATIONS DU SCoT



Analyse qualitative des orientations

Thème	Questions évaluatives				Questions évaluatives			
	Premier Bilan 2012-2018				Second Bilan 2018-2024			
	ADEQUATION "L'orientation est-elle en adéquation avec un besoin du territoire ?"	PRECISION "L'orientation est-elle assez précise ?"	INTERPRETATION "L'orientation empêche-t-elle toute difficulté d'interprétation ?"	TRADUCTION "L'orientation est-elle bien traduite dans les documents d'urbanisme ?"	ADEQUATION "L'orientation est-elle en adéquation avec un besoin du territoire ?"	PRECISION "L'orientation est-elle assez précise ?"	INTERPRETATION "L'orientation empêche-t-elle toute difficulté d'interprétation ?"	TRADUCTION "L'orientation est-elle bien traduite dans les documents d'urbanisme ?"
Stratégie territoriale								
1- Positionnement stratégique du Cambrésis dans la région Nord-Pas-de-Calais								
2- Renforcement de l'armature urbaine cambrésienne								
3- Développement des pôles gares								
4- Maintien du caractère agricole du territoire								
5- Prise en compte du Plan Climat								
Environnement								
1- Protection des Cœurs de Nature								
2- Préservation des Espaces Naturels Relais								
3- Préservation et restauration des eaux superficielles et zones humides								
4- Préservation et restauration des corridors écologiques								
5- Prise en compte de la Charte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois								
6- Préservation des paysages identitaires et entrées de ville								
7- Recours aux énergies renouvelables								
8- Ressource en eau								
9- Gestion des eaux pluviales et rejets								
10- Prise en compte des risques et nuisances								
11- Gestion des déchets								

L'analyse qualitative reste similaire à celle du premier Bilan.

La nouvelle évaluation qualitative est surtout influencée par le contexte (crises mondiales, ...).

Ainsi, se pose désormais la question de la bonne adéquation avec les besoins du territoire pour les orientations relatives aux ressources du territoire (recours aux énergies renouvelables et ressource en eau).

Analyse qualitative des orientations

Thème	Questions évaluatives				Questions évaluatives			
	Premier Bilan 2012-2018				Second Bilan 2018-2024			
	ADEQUATION "L'orientation est-elle en adéquation avec un besoin du territoire ?"	PRECISION "L'orientation est-elle assez précise ?"	INTERPRETATION "L'orientation empêche-t-elle toute difficulté d'interprétation?"	TRADUCTION "L'orientation est-elle bien traduite dans les documents d'urbanisme ?"	ADEQUATION "L'orientation est-elle en adéquation avec un besoin du territoire ?"	PRECISION "L'orientation est-elle assez précise ?"	INTERPRETATION "L'orientation empêche-t-elle toute difficulté d'interprétation?"	TRADUCTION "L'orientation est-elle bien traduite dans les documents d'urbanisme ?"
Habitat								
1- Rythme de constructions								
2- Diversification de la production de logements								
3- Renouvellement urbain								
4- Maîtrise de l'extension urbaine								
5- Densité								
6- Maîtrise du foncier								
7- Mixité fonctionnelle								
Développement économique								
1- Développement des zones d'activités économiques								
2- Offre commerciale								
3- Accessibilité aux TIC								
4- Développement des équipements et tertiarisation du territoire								
5- Tourisme								
Transports								
1- Optimisation des pôles gares								
2- Maillage du transport collectif								
3- Réseau routier								
4- Intermodalité du transport de marchandises								
5- Déplacements doux								

Les évolutions législatives récentes et notamment la loi Climat et Résilience influencent également la nouvelle évaluation qualitative.

La loi impose une réduction d'ENAF puis de l'artificialisation des sols et limite le développement commercial sur les polarités existantes.

Si les orientations du développement commercial peuvent être questionnées, les orientations visant à maîtriser l'extension urbaine ont eu un résultat très positif sur le territoire. La loi impose désormais de réduire la consommation d'ENAF puis l'artificialisation en remplacement du principe d'extension urbaine. Toutefois des travaux sont actuellement menés par le Sénat afin de modifier les obligations de la loi. Dans l'attente, les orientations visant à maîtriser l'extension de l'urbanisation sont toujours d'actualité et favorisent la réduction de la consommation d'ENAF

Débat sur le second Bilan (analyse des résultats d'application) du SCoT :

1/ Réactions sur la partie Habitat et Renouvellement Urbain :

- Monsieur Flamengt trouve étonnant qu'il y ait autant de vacance alors qu'en parallèle, la demande en logements est importante. Il cite le cas de la commune de Saint Python, où pour 22 logements neufs créés, il y a eu 72 demandes. Il se demande si cela ne serait pas lié à la médiocrité énergétique du parc vacant.
- Monsieur Tranoy répond qu'en effet, il est important de travailler sur la rénovation énergétique du parc de logements, ce que le territoire fait déjà d'ailleurs, depuis de nombreuses années.

2/ Réactions sur la partie Transition Energétique :

- Monsieur Modarelli demande de quelle année datent les chiffres présentés sur la quantité d'électricité produite par rapport aux consommations. Il précise que selon les derniers chiffres d'ENEDIS (pas encore rendus publics), le territoire aurait encore accru sa production d'EnR et les quantités produites auraient dépassé les quantités consommées. D'ici 2025, avec les nouveaux parcs éoliens programmés, les chiffres de production devraient encore s'accroître. Le territoire est donc encore plus vertueux que le bilan le montre. Il ajoute toutefois un "bémol" sur l'impact environnemental ou encore paysager que cela peut générer.

- Monsieur Tranoy répond que cela est affaire d'appréciation et qu'il appartient à chaque commune de décider si elle veut voir se développer de nouvelles installations de production EnR ou si elles souhaitent la freiner.
- Monsieur Mompach intervient pour apporter l'exemple de la commune de Doignies, qui a produit, en 2022, 37 fois plus qu'elle n'a consommé. En revanche, il déplore le fait que cela ne profite pas aux administrés. La commune est arrivée à l'autoconsommation électrique grâce au photovoltaïque, et travaille aujourd'hui, avec les Villages d'Avenir, à en faire bénéficier les entreprises locales et administrés. Il rappelle que 88% du territoire national est rural, et que c'est sur les territoires ruraux que sont déployées les installations de production EnR, il serait donc normal que les habitants concernés en profitent. Les réflexions sur la redistribution aux habitants sont en cours, mais pour l'instant, la réglementation constitue un frein pour les installations éoliennes à partir d'un certain seuil de puissance nominale.
- Monsieur Tranoy ajoute que des retombées existent quand même via la fiscalité, mais qu'il est vrai que dans tous les cas, ces données montrent que le territoire est vertueux.
- Au sujet des risques, Monsieur Flamengt annonce qu'une étude du SAGE de l'Escaut vient d'être lancée sur les axes de ruissellement présents sur toutes les communes du bassin versant couvert. Cette étude permettra d'avoir une connaissance fine de cet aléa et pourra alimenter les futurs documents d'urbanisme.
- Il n'y a pas d'autre remarque.

3/ Actualisation des enjeux :

L'analyse des résultats d'application du SCoT dite « Second Bilan du SCoT » confirme les enjeux déjà exprimés lors du premier Bilan de 2018 :

- Etendre les orientations du schéma à l'ensemble de son périmètre afin de tenir compte des six nouvelles communes ayant intégré le Pays du Cambrésis en janvier 2013,
- Tenir compte des nouvelles réalités du territoire avec l'avancée du Canal Seine Nord Europe et de la reconversion de la BA 103, du bouleversement démographique rencontré récemment, de l'évolution du contexte économique et logistique ainsi que du nouveau cadre régional des Hauts-de-France,
- Définir les orientations et objectifs au-delà de l'horizon 2020 et d'alimenter le contenu du SCoT grâce aux études et projets portés par le Pays dont notamment le Plan Climat Air Energie Territorial

L'analyse des résultats d'application du SCoT dite « Second Bilan du SCoT » fait apparaître de nouveaux enjeux :

- Anticiper au mieux les conséquences des crises actuelles (climatiques, économiques, ...) en prenant appui sur les ressources du territoire (eau, énergies renouvelables, ...),
- Poursuivre la révision en tenant compte des nombreuses et fréquentes évolutions législatives tout en maintenant l'objectif de définir un aménagement du territoire cohérent et équilibré, tenant compte des besoins locaux et de la réalité de terrain

Ces nouveaux enjeux figurent déjà dans les objectifs poursuivis de la révision du SCoT (extrait ci-après de la délibération du 11 juillet 2018 définissant les objectifs poursuivis) :

- « Affirmer le dynamisme du Cambrésis dans la Région, par un confortement de l'armature urbaine et un renforcement de l'équilibre territorial entre les pôles de centralité et les communes rurales,
- Lutter contre l'étalement urbain en encourageant le renouvellement urbain et la réhabilitation du parc de logements existants,
- Protéger les espaces naturels du territoire et sa ressource en eau, notamment en s'appuyant sur la Trame Verte et Bleue,
- Contribuer à la lutte contre le changement climatique et mettre en valeur les ressources naturelles du territoire,
- Conforter les polarités commerciales tout en préservant les commerces de centre-ville et de proximité »

4/ L'opportunité d'intégrer les objectifs de la loi Climat et Résilience :

L'analyse confirme l'opportunité de la révision du SCoT déjà engagée, qui permettra d'intégrer les objectifs de sobriété foncière imposés par la loi Climat et Résilience. La possibilité d'intégrer ces nouveaux objectifs par le biais d'une procédure de modification simplifiée ne semble pas nécessaire à ce jour, étant donné que la révision du SCoT est déjà engagée et que son approbation est envisageable avant 2027.

Ainsi, la procédure de révision est la plus adaptée pour répondre à l'ensemble des enjeux exprimés par la seconde analyse des résultats d'application du SCoT et pour intégrer le nouveau cadre législatif.

5/ Les objectifs poursuivis :

Dans le respect des objectifs de développement durable définis à l'article L101-2 du code de l'urbanisme, au vu du débat sur l'analyse des résultats d'application du SCoT et en complément des enjeux précédemment cités, il est proposé de poursuivre la révision du schéma en maintenant les objectifs poursuivis, définis initialement :

- Affirmer le dynamisme du Cambrésis dans la Région, par un confortement de l'armature urbaine et un renforcement de l'équilibre territorial entre les pôles de centralité et les communes rurales,
- Encourager l'amélioration de la mobilité dans le Cambrésis notamment en désenclavant le territoire et en favorisant une diversification des modes de mobilité,
- Répondre aux besoins de logements en tenant compte des enjeux du parcours résidentiel et de la mixité sociale,
- Lutter contre l'étalement urbain en encourageant le renouvellement urbain et la réhabilitation du parc de logements existants,
- Aborder la question de la densité de manière raisonnée,

- Favoriser le développement touristique et la valorisation du patrimoine à l'échelle du Cambrésis,
- Veiller à la préservation du cadre de vie : paysages, entrées de ville, cohérence des ensembles bâtis,
- Protéger les espaces naturels du territoire et sa ressource en eau, notamment en s'appuyant sur la mise en valeur de la Trame Verte et Bleue,
- Contribuer à la lutte contre le changement climatique et mettre en valeur les ressources naturelles du territoire,
- Faciliter la prévention des risques en s'appuyant notamment sur les acteurs locaux,
- Conforter et réaffirmer l'ambition économique du Cambrésis tout en mesurant la consommation d'espaces agricoles et naturels,
- Favoriser le rayonnement des zones d'activités économiques du Cambrésis,
- Favoriser le développement de l'activité agricole notamment en encourageant les démarches durables et responsables,
- Conforter les polarités commerciales tout en préservant les commerces de centre-ville et de proximité

5/ Les modalités de concertation :

Les modalités de concertation, approuvées en 2018, sont les suivantes :

- Mise à disposition du public d'un registre dans les locaux du Syndicat Mixte,
- Mise à disposition du dossier de révision du SCoT dans les locaux du Syndicat Mixte,
- Publication d'articles concernant le SCoT sur le site internet du Syndicat Mixte,
- Mise en place d'une boîte aux lettres électronique,
- Organisation de réunions publiques.

Cette concertation a pour objectif d'informer l'ensemble des personnes concernées aux réflexions et études menées et leur offrir la possibilité de s'exprimer et d'échanger tout au long de la procédure sur le projet de SCoT.

Le second Bilan n'a pas d'influence sur les modalités de concertation qui permettent de répondre aux obligations imposées par le code de l'urbanisme. Au vu de ce dernier, il est donc proposé aux élus de maintenir les objectifs poursuivis et modalités de concertation définis initialement.

Poursuite de la révision du SCoT, prescrite le 11/07/2018 :

Pour donner suite à la présentation du second bilan du SCoT (analyse des résultats d'application), et après en avoir débattu, **il est proposé au Comité syndical de :**

- **Prendre acte de la tenue du débat sur le second bilan du SCoT (analyse des résultats d'application) présenté.**

- Poursuivre la révision du Schéma de Cohérence Territoriale du Cambrésis, prescrite le 11/07/2018, au regard de l'analyse des résultats d'application du schéma, en maintenant les objectifs poursuivis ainsi que les modalités de concertation définis initialement,
- Autoriser le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- Autoriser le Président à solliciter les subventions susceptibles d'être accordées pour la révision du SCoT et les études associées.

ADOpte A L'UNANIMITE

Environnement/Climat/Energie (ECE) :

- Convention Plantons le Décor 2024-2027

Initiative en faveur de la préservation du paysage local, l'opération « Plantons le décor », lancée en 2010 par Espaces Naturels et Régionaux (ENRx) consiste à passer une commande groupée d'arbres, d'arbustes et de fruitiers locaux auprès de pépiniéristes, partenaires du Centre régional de ressources génétiques et d'ENRX.

Les clients sont des particuliers, communes, entreprises et agriculteurs. Véritable succès ses treize dernières années, avec plus de 60 600 arbres « essences locales » et plus de 2 300 fruitiers commandés, il est proposé de poursuivre, pour 3 ans, l'opération « Plantons le décor » sur le territoire du Cambrésis.

Il est proposé au comité syndical de :

- Approuver la signature de la convention 2024-2027
- Autoriser le président à le signer et tout document s'y afférent

ADOpte A L'UNANIMITE

Monsieur TRANOY remercie l'ensemble des participants et propose de se réunir autour du verre de l'amitié.

L'ordre du jour étant clôturé, la séance est levée à 18h15

Fait à Cambrai, le 04 juillet 2024

Le Président,



Sylvain TRANOY